

Délibération n°18

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
18 octobre 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
31 octobre 2017

Objet :
AFU du Chabry à Saint-Beauzire
- Remboursement de l'avance
des travaux différés

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET

Absents :

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>
Secrétaire de Service
M Philippe CARTELLER

Accusé de réception en préfecture
063 20070753-20171024-
DELIB2017102418-DE
Date de télétransmission : 30/10/2017
Date de réception préfecture : 30/10/2017

Rapport n°18 – AFU du Chabry à Saint-Beauzire - Remboursement de l'avance des travaux différés

Vu la participation de Limagne d'Ennezat à l'AFU du Chabry à Saint Beauzire créée en 2012,

Vu la convention de partenariat signée en aout 2012 entre la commune de Saint-Beauzire, la communauté de communes Limagne d'Ennezat, Logidôme, DOMIA, Dôme Terrains et HESTIALIS SARL afin de convenir d'une répartition des dépenses,

VU la délibération de Limagne d'Ennezat en date du 10 juin 2014,

Considérant qu'il avait été validé que Limagne d'Ennezat participait aux travaux à hauteur de 148 885 € TTC,

Considérant qu'en 2014, les travaux différés ont été prévus par l'AFU et que la somme correspondante devait être bloquée chez le notaire,

Considérant que, face au refus de la Trésorerie de Limagne d'Ennezat de payer la part de la communauté de communes, trois membres de l'AFU (SCCV le Chabry (ex-Hestialis), Dôme Terrain et Domia) ont avancé la somme due par Limagne d'Ennezat auprès du notaire (8 753,57 € x 3 soit 26 260,71 €),

Considérant que les travaux différés vont avoir lieu et qu'il convient de rembourser les membres de l'AFU de la somme avancée,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide :

- de verser 8 753,57 € à la SCCV le Chabry,
- de verser 8 753,57 € à Dôme Terrain,
- de verser 8 753,57 € à Domia,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce remboursement.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 octobre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171024-
DELIB2017102418-DE
Date de télétransmission : 30/10/2017
Date de réception préfecture : 30/10/2017